



# energiter

LA FABRIQUE DES NOUVELLES ÉNERGIES

## Mémoire en réponse – Enquête publique du 27 octobre au 28 novembre 2023

### Centrale solaire de Saint-Vallier (16)

(PC-016-357-21-W0001)

Par arrêté du 14 septembre 2023, la Préfète de la Charente a prescrit, conformément à la réglementation en vigueur, l'ouverture d'une enquête publique d'une durée de 32,5 jours relative à la demande de permis de construire présentée par la SAS centrale solaire de Saint-Vallier. Ce projet consiste en la réalisation d'une centrale solaire au sol d'une puissance totale de 3,51 MWc au lieu-dit « Chez Baribas ».

Le document suivant correspond au mémoire en réponse de la SAS Centrale solaire de Saint-Vallier aux remarques et observations formulées lors de l'enquête publique.



energiter.fr - 04 27 04 50 46  
770 rue Alfred Nobel - 34000 Montpellier  
SIRET 520 564 600 00036

# Avant-Propos

## Changement de nom de la société Eurocape New Energy France

La Société ENERGITER, anciennement Eurocape New Energy France (nom par lequel la demande de permis de construire a été déposée), développe le projet de centrale solaire au sol à Saint-Vallier pour le compte de la SAS Centrale solaire de Saint-Vallier, société pétitionnaire de la demande de permis de construire. L'évolution du nom vers Energiter, intervenu en 2023, n'a aucun effet sur les droits et obligations de la SAS Centrale solaire de Saint-Vallier.

## Projet photovoltaïque de Saint-Vallier

Le projet photovoltaïque de Saint-Vallier est porté par la société ENERGITER depuis 2018. Le site retenu correspond à une ancienne carrière exploitée jusqu'en 1999. La demande de permis de construire date de février 2021.



**energiter.fr - 04 27 04 50 46**  
770 rue Alfred Nobel - 34000 Montpellier  
SIRET 520 564 600 0036

# Glossaire

---

EnR : Énergies Renouvelables

SRADDET : Le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire

ADEME : Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

GIEC : Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat

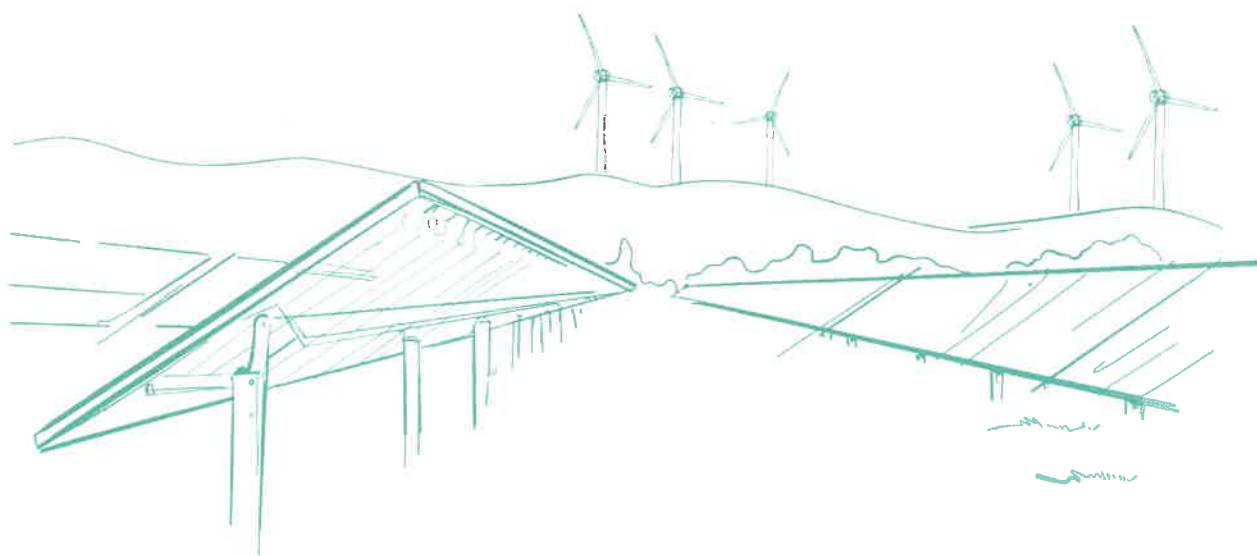
RTE : Réseau de Transport d'Electricité

CdC : Communauté de Communes

SDE : Schéma Directeur des Energies renouvelables

MW, GW, TW : Mégawatt, Gigawatt, Térawatt

MWh, GWh, TWh : Mégawattheures, Gigawattheures, Térawattheures



**energiter.fr - 04 27 04 50 46**  
770 rue Alfred Nobel - 34000 Montpellier  
SIRET 520 564 600 0036

# Sommaire

---

AVANT-PROPOS .....	1
Changement de nom de la société Eurocape New Energy France .....	2
Projet photovoltaïque de Saint-Vallier .....	2
GLOSSAIRE .....	3
SOMMAIRE.....	4
<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>5</b>
<b>JUSTIFICATION DU PROJET .....</b>	<b>7</b>
LA CENTRALE DE SAINT-VALLIER EN ADEQUATION AVEC LES POLITIQUES PUBLIQUES .....	8
UN PROJET PARTICIPANT A LA REDUCTION DES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE .....	11
UN PROJET PARTICIPANT AU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE LOCAL .....	13
<b>ANNEXES.....</b>	<b>14</b>
ANNEXE 1 : FLYER DISPONIBLE POUR L'ENQUETE PUBLIQUE.....	15
ANNEXE 2 : PROCES VERBAL DE SYNTHESE .....	19

# Introduction

Depuis cinq ans, l'entreprise Energiter développe un projet de centrale solaire au sol d'une surface de 6,1 ha totalisant 3,51 MWc sur le territoire de la commune de Saint-Vallier dans le département de la Charente. Le développement de la centrale solaire a été initié en 2018 suite à l'engagement des parties prenantes et à l'obtention d'une première délibération favorable de la commune en octobre 2018.

Des bureaux d'études ont ensuite été mandatés par Energiter pour analyser précisément les différents enjeux du site à l'étude (enjeux écologiques, études techniques, enjeux paysagers...).



Le site retenu correspond à une ancienne carrière exploitée jusqu'en 1999 et qui a par la suite été mise partiellement en eau pour accueillir une base de loisirs, à ce jour en baisse d'activité. Ce site anthropisé fait partie des implantations privilégiées pour l'installation d'une centrale solaire puisqu'il permet de préserver les terrains agricoles et naturels alentours en limitant les impacts sur l'environnement.

L'enquête publique s'est déroulée du 27 octobre 2023 au 28 novembre 2023, en conformité avec les mesures de publicité nécessaires à une bonne information du public. Un flyer a été réalisé pour une meilleure communication autour du projet (Annexe 1).

Une majorité de la population semble réellement attentive aux enjeux liés à la transition énergétique dont la finalité est de substituer aux énergies fossiles (fortement émettrices de CO<sub>2</sub> et responsables pour partie du phénomène de réchauffement climatique), une production électrique à partir de ressources renouvelables et faiblement émettrices de CO<sub>2</sub>. Le photovoltaïque a, parmi d'autres sources d'énergies à développer, un rôle essentiel à jouer.

Le procès-verbal de synthèse réceptionné le 5 décembre présente les observations recueillies lors de l'enquête publique du projet (Annexe 2).

Sept observations ont été formulées sur le registre situé en mairie, toutes favorables, dont des propriétaires riverains au projet. De plus, une observation formulée par voie électronique est favorable et a été formulée par une entreprise spécialisée dans les travaux de terrassement.

Ces observations n'appelant pas de réponse particulière de la part d'Energiter, ce mémoire reprend la justification du projet ainsi que son intérêt public au vu de l'impératif de transition énergétique en lien avec l'urgence climatique et la volonté des pouvoirs publics de promouvoir le développement des énergies renouvelables.



An aerial photograph of agricultural fields, showing a grid of dark lines (likely furrows or roads) separating the fields. The fields are filled with crops, showing varying shades of green and yellow. A blue grid pattern is overlaid on the entire image, creating a sense of structure and measurement.

# Justification du projet

# La centrale de Saint-Vallier en adéquation avec les politiques publiques

En accord avec l'Accord de Paris sur le climat (2015), qui engage les pays signataires sur un effort collectif de limitation du réchauffement climatique planétaire en-deçà de 2°C entre l'ère préindustrielle et l'année 2100, l'Union Européenne et par déclinaison la France se sont dotés de stratégies pour atteindre cet objectif, via notamment le développement des énergies renouvelables et leur part grandissante dans la consommation d'énergie finale brute. Cette stratégie de déploiement massif répond également depuis plusieurs années à une volonté d'indépendance énergétique, au niveau national et européen.

- **Echelle Européenne**

La France s'est vue assigné par l'Union Européenne, par une directive du 11 décembre 2018, des objectifs contraignants en matière d'énergies renouvelables, fixant la part de ces énergies à 23% en 2020, objectif que la France n'a pas atteint. Pour 2030, la part d'énergie produite à partir de sources renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie de l'Union européenne doit être égale à au moins 32%.

Le 18 mai 2022 la Commission européenne a renforcé sa volonté de promouvoir le développement des énergies renouvelables, via son plan d'action REPowerEU et ainsi doubler la part des énergies renouvelable dans le bouquet énergétique en 2030 par rapport à 2020. Cette stratégie permettra une « élimination progressive de la dépendance en augmentant la disponibilité d'une énergie abordable, sûre et durable dans l'Union ».<sup>1</sup>

- **Echelle nationale**

Le décret du 21 avril 2020 relatif à la Programmation Pluriannuelle de l'énergie (PPE) détermine les priorités d'action des pouvoirs publics pour la gestion des formes d'énergie en France métropolitaine pour la période 2019-2028. Les objectifs concernant l'énergie photovoltaïque sont les suivants :

Type d'énergie	Objectif 2023 (GW)	Objectif 2028 (GW)	
		Option basse	Option haute
Energie radiative du soleil	20,1	35,1	44

Avec une puissance photovoltaïque installée au 31 mars 2023 de **17,151 GW**, les objectifs pour 2023 ne sont donc pas atteints. En cinq ans, il faudrait multiplier par 2,6 la capacité installée de cette énergie pour prétendre à répondre aux objectifs fixés par la PPE.

<sup>1</sup> Proposition de directive COM (2022) 222 du 18 mai 2022.



Concernant les projets de production d'énergies renouvelables, la volonté législative au niveau européen et national tend à considérer d'office ces projets comme relevant d'un « intérêt public supérieur ». Ainsi, le règlement (UE) 2022/2577 du Conseil de l'Union Européenne en date du 22 décembre 2022, et d'effet direct sur la réglementation nationale, indique dans son article 3 que « la planification, la construction et l'exploitation d'installations de production d'énergie à partir de sources renouvelables [...] sont présumés relever de l'intérêt public supérieur ».

Dans cette lignée, la Loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables a décliné ces dispositions au niveau national en conférant, par l'article L. 211-2-1 du code de l'énergie, un caractère de raison impérative d'intérêt public majeur aux projets d'installation de production d'énergies renouvelables, dès lors qu'ils satisfont aux conditions définies par décret en Conseil d'État.

- **Echelle régionale**

La société Energiter est présente dans la région Nouvelle-Aquitaine, permettant au territoire d'atteindre ses objectifs en matière de production d'électricité d'origine renouvelable.

Pour permettre d'adapter les stratégies nationales de développement durable aux spécificités des territoires, chaque Région s'est dotée d'un SRADDET précisant les règles, les stratégies et les objectifs de l'aménagement de leur territoire.

L'un des objectifs du SRADDET de la Nouvelle-Aquitaine est d'accélérer la transition énergétique et écologique pour un environnement sain.

En effet, la facture énergétique a augmenté de 12 % entre 2005 et 2015 en Nouvelle-Aquitaine, pour une consommation annuelle d'énergie finale de 29 MWh par habitant, supérieure à la consommation moyenne nationale de 26,8 MWh. Le caractère étendu et rural du territoire, qui induit des consommations importantes pour le transport, explique en grande partie cet écart. Les sources énergétiques utilisées actuellement, qui font une large part aux énergies fossiles, ont, au-delà de leur coût économique, un coût environnemental et sanitaire : réchauffement climatique par les émissions de gaz à effet de serre, pollution de l'air.

Des baisses de consommation basées sur les économies, notamment l'arrêt des gaspillages par de nouveaux comportements et l'efficacité par l'utilisation de matériels performants, sont indispensables dans tous les secteurs.

En cohérence avec les objectifs nationaux fixés par la loi de transition énergétique sur la croissance verte et dans le respect des engagements européens et internationaux de la France, la Région s'est fixé un triple objectif ambitieux. D'abord une réduction des consommations d'énergie par rapport à 2010 de 12 % en 2020, 30 % en 2030 et 50 % en 2050. Ensuite une diminution des émissions de GES par rapport à 2010 de 18 % en 2020, 45 % en 2030 et 75 % en 2050. Enfin l'augmentation de la part des EnR dans la consommation finale brute d'énergie de 22 % en 2015 à 32 % en 2020, 50 % en 2030 et à 100 % en 2050.

Le gisement solaire est particulièrement favorable dans la région. La Nouvelle-Aquitaine accueille actuellement 26% du parc solaire national.

- **Le développement du projet à l'échelle de la communauté de communes 4B Sud Charente**

La communauté de commune s'est engagée dans la transition énergétique. Dans le cadre d'une convention avec la Région Nouvelle Aquitaine et l'ADEME, un programme d'actions sur 3 ans a été lancé avec comme objectif la mise en place d'un Territoire à Energie Positive à l'horizon 2050.

Autrement dit, elle souhaite être capable de produire plus d'énergie qu'elle n'en consomme, en agissant sur les domaines les plus consommateurs et en développant la production de ressources énergétiques renouvelables.

Un des trois axes d'amélioration concerne le développement de la filière renouvelable, avec plus précisément la création d'un plan solaire pour accélérer le développement du photovoltaïque sur son territoire. Pour ce faire, la CdC propose un document afin d'aider les porteurs de projets en énergies renouvelables à trouver les meilleurs sites d'implantation tout en respectant le cahier des charges en termes d'urbanisme et d'environnement.

Le document recommande les implantations de centrales solaires au sol sur des sites anthropisés. Cette recommandation a été suivie par Energiter, qui a choisi le site de Saint-Vallier car il correspondait à une ancienne carrière.

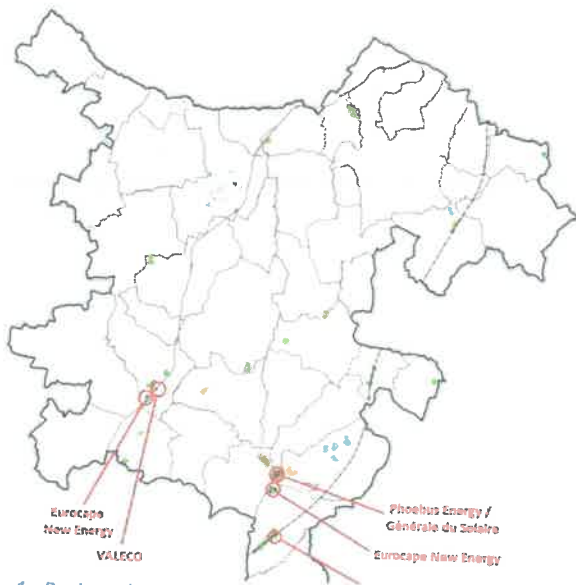


Figure 1 : Projets photovoltaïques soutenus par la CdC, dont Saint-Vallier

Le SDE préconise aussi des études poussées quant aux conséquences de l'installation sur les sols qu'elle occupe. L'étude d'impact environnementale menée par Synergis Environnement indique que les incidences sont faibles sur les problématiques d'écoulement des eaux de pluie. L'utilisation de pieux battus (si les études géotechniques le permettent) limite au maximum l'emprise au sol de la centrale et l'espacement entre les modules photovoltaïques permettra une diminution du phénomène d'érosion des sols.

Par le biais de ce SDE, la CdC 4B Sud Charente se fixe des objectifs ambitieux en matière de développement des énergies renouvelables.

Ainsi, elle ambitionne une augmentation de 9 GWh par an de la production électrique d'origine renouvelable à l'échelle de son

territoire. Le projet de centrale solaire de Saint Vallier, en plus d'être en accord avec le cadre et les contraintes fixés par le SDE, permettrait la production d'environ 4,4 GWh d'électricité par an, soit l'équivalent de la consommation électrique d'environ 940 foyers.

# Un projet participant à la réduction des émissions de gaz à effet de serre



Dans son 6<sup>ème</sup> rapport en date du 4 avril 2022, le GIEC (Groupe Expert Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat), conclue que la limitation du réchauffement climatique à +1,5°C ne peut se concevoir sans une réduction massive de l'utilisation des énergies fossiles à hauteur de 100% pour le charbon, 60% pour le pétrole et 70% pour le gaz, d'ici à 2050.

Face à ce changement majeur, et en parallèle des stratégies de sobriété énergétique, une transition à l'utilisation d'énergie électrique s'avère nécessaire. Ainsi seul un développement d'ampleur des projets d'énergie renouvelable pourra répondre rapidement à une forte augmentation de la demande d'électricité et permettre de gérer en urgence la réduction massive de l'utilisation d'énergies de sources fossiles.

En France, encore 47 % de la consommation d'énergie primaire est issue des énergies fossiles (pétrole, charbon, gaz notamment), contre seulement 13 % d'énergie renouvelable.

A ce titre, l'énergie d'origine solaire photovoltaïque a toute sa place, grâce à des délais de mise en service rapides, à la baisse importante des coûts de fabrications des panneaux et à la possibilité de co-usage des sols. Le gestionnaire du réseau de transport d'électricité français RTE présente, dans son étude « Futurs énergétiques 2050 », six scénarios de mix de production permettant d'atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050. L'énergie nucléaire et les énergies renouvelables sont les deux sources retenues dans les différentes versions, la sortie des énergies fossiles étant la problématique majeure de cette étude. Certains scénarios prévoient une part très majoritaire des ENR, pour plus de 85% voire 100% de la production en 2050 ; d'autres sont axés sur l'émergence de nouveaux réacteurs nucléaires. Le rapport indique par ailleurs que « le photovoltaïque fait partie des filières amenées à se développer de manière considérable dans tous les scénarios énergétiques européens et mondiaux visant la neutralité carbone ».

- **Substitution à l'énergie fossile liée au transport individuel**

La production annuelle de la centrale (4 416 MWh) équivaut à la consommation d'un véhicule électrique parcourant 29 440 000 km<sup>2</sup>. Sur la même distance, un véhicule thermique consommant 250 grammes de CO<sub>2</sub> par km aurait émis 7 360 tonnes de CO<sub>2</sub>.

Ainsi, si la production électrique était destinée uniquement à couvrir les besoins électriques des transports individuels, plus de 2 410 voitures<sup>3</sup> pourraient rouler par an grâce à la production électrique de la centrale solaire.

<sup>2</sup> Pour une consommation moyenne de 15 kWh/km

<sup>3</sup> Pour une voiture parcourant en moyenne 12 200 km/an

- **Concomitance et substitution à l'énergie électrique issue de sources fossiles**

Au sein de l'étude d'impact du projet de Saint-Vallier, Energiter a dressé une analyse de la concomitance entre la production annuelle de la future centrale et la production électrique issue de sources fossiles (gaz, fioul, charbon), aussi dit « thermique » en Nouvelle-Aquitaine. Ces estimations se basent sur le postulat que l'énergie issue du photovoltaïque pourra se substituer en priorité à de l'énergie thermique, répondant aux objectifs nationaux de réduction des gaz à effets de serre.

En se basant sur les données de production horaires de ces énergies, corrélées aux données de productions horaires du photovoltaïques, l'analyse a conclu un taux de 11% de concomitance. Ainsi, la production de la centrale soit 556 MWh/an pourra se substituer à de l'énergie thermique et 89% soit 3 860 MWh/an à de l'énergie nucléaire. Cela permettra d'engendrer une économie d'environ 262 tonnes de CO<sub>2</sub> par année, uniquement avec la substitution de l'énergie thermique. Le reste de l'énergie produite permettra d'éviter la production de 4,2 kg de déchets radioactifs par an.

- **Retour énergétique**

Il faudra environ de 2,4 années à la centrale pour produire autant d'énergie que la quantité nécessaire à sa fabrication (soit environ 3 KWh par Wc de puissance installée fabriquée).

La durée de vie d'une installation solaire étant estimée à 30 ans, la centrale photovoltaïque pourra donc produire presque douze fois l'énergie qu'elle a elle-même nécessité pour sa fabrication, sans rejet de gaz à effet de serre.

# Un projet participant au développement économique local

- **Création d'emplois**

Le projet de centrale photovoltaïque entraînera la création d'emplois sur toute la durée d'exploitation de la centrale. Il s'agit ici d'emplois liés à la gestion courante de l'installation, à l'entretien du site, aux opérations de maintenance, et à la télésurveillance et au gardiennage du site. Les retombées économiques générées par l'utilisation de la CET et de l'IFER seront également, indirectement, créatrices d'emplois.

En phase travaux, le projet aura également une incidence positive sur le secteur économique local car Energiter prévoit de solliciter des entreprises locales pour la réalisation des différents travaux lorsque cela sera possible. Ce point vient confirmer l'observation formulée par voie électronique (voir Annexe 2).

L'énergie photovoltaïque est le secteur qui connaît la croissance la plus rapide. En 2021, le secteur fournissait 4,3 millions d'emplois dans le monde, soit plus d'un tiers de la main d'œuvre dans les énergies renouvelables<sup>4</sup>.

- **Retombées économiques pour le territoire**

Les installations photovoltaïques sont soumises à différents taxes et impôts générant des ressources économiques non négligeables pour les territoires qui les accueillent. Les retombées fiscales globales sont estimées en fonction des taux et de la réglementation fiscale en vigueur et sur la base d'un montant d'investissement prévisionnel établi en phase de développement. Les différentes retombées sont réparties entre :

- La CET : Contribution Economique Territoriale ;
- L'IFER : Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau, applicable à des sociétés dans le secteur de l'énergie, du transport ferroviaire ou des télécommunications. L'une de ses composantes porte sur les centrales de production d'énergie électrique d'origine photovoltaïque ou hydraulique ;
- La TF : Taxe Foncière.



<sup>4</sup> Selon le rapport publié par l'Agence internationale pour les énergies renouvelables (IRENA) en collaboration avec l'Organisation internationale du travail (OIT) « *Energies renouvelables et emplois : bilan annuel 2022* »

# Annexes

Annexe 1 – Flyer disponible pour  
l'enquête publique

Annexe 2 : Pages vides de  
synthèse

# Annexe 1

## Enquête publique

Déroulement, fonctionnement et objectifs

Une enquête publique d'une durée d'un mois et portant sur le projet de centrale solaire de Saint-Vallier, se tiendra

du 27 octobre 2023 à 14h au 28 novembre 2023 à 17h

### Comment y participer ?

Vous pourrez formuler vos contributions, vos observations et vos propositions pendant toute la durée de l'enquête via l'un des moyens suivants :

- Sur le registre d'enquête présent en mairie de Saint-Vallier
- Au commissaire enquêteur directement, qui assurera 5 permanences :

Mairie de Saint-Vallier – Le Bourg 16480 Saint-Vallier

27/10/2023 07/11/2023 17/11/2023 23/11/2023 28/11/2023

De 14h à 17h

- Par courrier transmis par voie postale en Mairie de Saint-Vallier, à l'attention de M. DROUAUD, Le Bourg, 16480 Saint-Vallier
- Par voie électronique à l'adresse suivante : pref-solaire-stvallier-baribas@charente.gouv.fr

### Quel est le rôle du commissaire enquêteur ?

Le commissaire enquêteur, neutre vis-à-vis du projet, a été nommé par le tribunal administratif pour mener l'enquête publique. Suite à quoi il rédige un rapport grâce aux observations du public et donne un avis favorable ou défavorable.



### Où consulter le dossier ?

Le dossier est consultable :

- En mairie de Saint-Vallier, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public.
- Sur le site de la préfecture : [www.charente.gouv.fr](http://www.charente.gouv.fr) (rubrique : Actions de l'Etat - Environnement-Chasse-Eau-Risques - DUP-ICPE-IOTA - Saint-Vallier).
- A partir d'un poste informatique installé dans le hall de la préfecture au 7 rue de la préfecture à Angoulême (16 000) pendant les jours et heures d'ouverture du public.

[www.energiter.fr](http://www.energiter.fr)



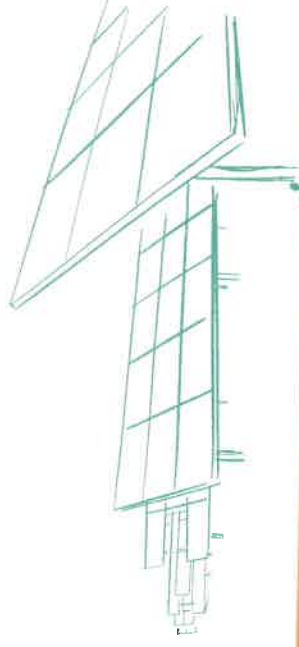
04 27 04 50 49

## Centrale solaire au sol de Saint-Vallier

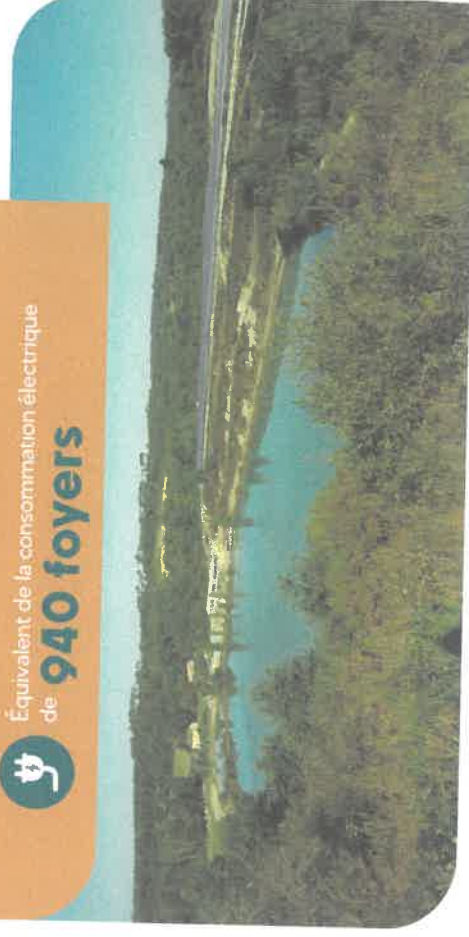
Bulletin d'information en vue de l'enquête publique qui se tiendra du 27 octobre 2023 au 28 novembre 2023



4B  
SUD CHARENTE  
COMUNALITÉ D'ÉQUIPEMENTS



## LE PROJET



# Histoire

L'aboutissement d'un projet murement étudié

Initié en 2018, le projet solaire de Saint-Vallier est le fruit d'importantes études menées dès 2019 : étude d'impact environnementale, études paysagères, études techniques, réalisation de photomontages...

La société Energiter est présente dans la région Nouvelle-Aquitaine, permettant au territoire d'atteindre ses objectifs en matière de production d'électricité d'origine renouvelable. La région, via son Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) vise une production photovoltaïque annuelle de plus de 14 TWh à l'horizon 2050, soit plus du tiers de la consommation régionale à l'heure actuelle. De plus, le projet de centrale solaire de Saint-Vallier, situé sur une ancienne carrière, est un site à moindre enjeu foncier. Cette situation est valorisée par la communauté de communes (CdC) 4B Sud Charente dans son schéma directeur des énergies renouvelables.

Le site retenu correspond à une ancienne carrière exploitée jusqu'en 1999 et qui a par la suite été mise partiellement en eau pour accueillir une base de loisirs, à ce jour en baisse d'activité. Ce site anthropisé fait partie des sites privilégiés pour l'installation d'une centrale solaire puisqu'il permet de préserver les terrains agricoles et naturels alentours en limitant les impacts sur l'environnement.

## HISTORIQUE

- 1 **JUN 2018** Démarrage du projet
- 2 **OCTOBRE 2018** Délégation favorable de la commune de Saint-Vallier
- 3 **FÉVRIER 2019** Début de l'étude d'impact environnemental
- 4 **JANVIER 2021** Rencontre avec la communauté de communes 4B Sud Charente
- 5 **FÉVRIER 2021** Dépôt des demandes de permis de construire
- 6 **MARS 2021** Début de l'étude hydraulique
- 7 **NOVEMBRE 2021** Seconde rencontre CdC 4B Sud Charente
- 8 **FÉVRIER 2022** Publication de l'avis de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale
- 9 **JUILLET 2022** Passages complémentaires du bureau d'études
- 10 **NOVEMBRE 2022** Réponse d'Energiter à l'avis de la MRAE

Les études environnementales ont été effectuées avec l'appui et l'expertise de Synergis Environnement 

# Intégration

Un projet valorisant l'économie locale



## Tendre vers un projet soutenu par les riverains

Energiter offre la possibilité aux habitants de Saint-Vallier et des départements limitrophes de participer au financement du projet solaire, via une plateforme de crowdfunding.



Ce système offre plusieurs avantages pour les financeurs :

- Prêt garanti sur 2 à 4 ans, avec une rémunération comprise entre 4 et 7% par an.
- Montant et modalités flexibles (nombre de prêteurs, montant, taux d'intérêt, durée, ...)

## Exemple de financement participatif sur la plateforme Lendosphere

### Estimation des retombées fiscales pour les collectivités (sur 30 ans)

Commune de Saint-Vallier

142 600 €

Département de Charente

151 440 €

CdC 4B Sud Charente

372 360 €



# Implantation finale

La centrale solaire de Saint-Vaier



Carte de l'implantation finale du projet

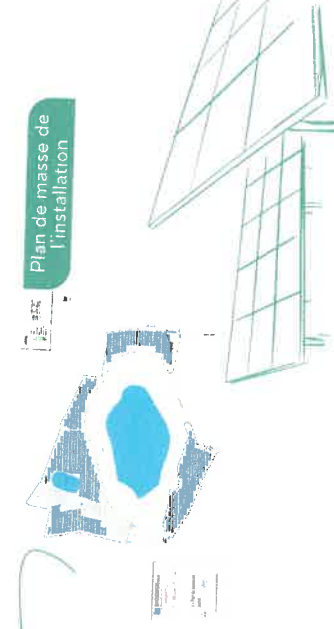
## Schéma du système de panneaux photovoltaïques au sol



## Description technique du projet

Installation photovoltaïque	Panneaux de l'implantation	3,51 MW
	Surface de l'implantation	5,7 ha
Modules	Capacité	2 278 mètres linéaires
	Type	Couches minces
Support et fixation	Nombre	7 800
	Inclinaison	20°
	Technique	Fixe
	Fondation	Pieux battus*
	Matériau	Acier

\* Si les pieux sont d'origine, le géomètre doit



Plan de masse de l'installation



Actuel

Entrée actuelle du site



Projet

Entrée avec les panneaux avant mesures paysagères (photomontage)



Projet

Entrée avec les panneaux après mesures paysagères – plantation de haies arborées (photomontage)



Actuel

Vue actuelle du site depuis l'est



Projet

Vue du site après implantation (photomontage)

## Aménagement

L'environnement au cœur du projet

Suite à la réalisation de l'étude d'impact environnementale, le projet a évolué, tenant compte des enjeux environnementaux et techniques présents sur le site. Prévu initialement pour une puissance de plus de 5.60 MWc, le projet final présente une puissance de 3.51 MWc. Cette différence s'explique par la réduction du nombre de panneaux implantés, permettant ainsi d'éviter la zone forestière au nord du site, de préserver les lieux d'habitats de certains insectes et d'oiseaux locaux, et de contourner les zones humides à enjeu important, lieu d'habitation de plusieurs espèces d'amphibiens.

Implantation initiale : maximisation de la production électrique



Implantation finale : évitement des zones humides et habitats naturels



### Un chantier maîtrisé

Des mesures complémentaires seront prises en phase de chantier : il s'agira de baliser les zones humides et autres lieux sensibles du site, de façon à ce que les engins de chantier puissent facilement les éviter pendant les travaux. Le contrôle et la désinfection des camions de chantier éviteront la propagation d'espèces exotiques envahissantes. Les différentes phases de chantier suivront des temporalités précises de façon à ne pas perturber les différentes espèces, notamment d'oiseaux, surtout en phase de reproduction ou de migration. Enfin, les apports en terres végétales extérieures et en remblais seront contrôlés et limités au maximum.

L'ensemble des mesures d'évitement et de réduction prises en faveur du projet est inscrit dans l'étude d'impact environnemental du projet, disponible en ligne pendant l'enquête publique

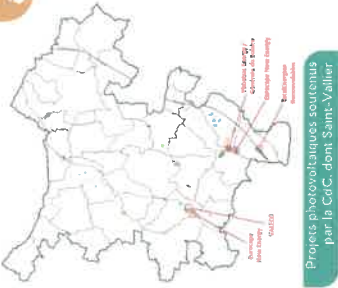
## Territoire

Un projet compatible avec les ambitions locales

### Le schéma directeur des énergies renouvelables (SDE)

La communauté de communes 4B Sud Charente met en avant une politique volontariste et à pour objectif de devenir un territoire à énergie positive, c'est-à-dire produire plus d'énergie renouvelable qu'il n'en consomme. Pour ce faire, la CoC propose un document afin d'aider les porteurs de projets en énergies renouvelables à trouver les meilleurs sites d'implantation tout en respectant le cahier des charges en termes d'urbanisme et d'environnement.

Le document recommande les implantations de centrales solaires au sol sur des sites anthropisés. Cette recommandation a été suivie par Energitier, qui a choisi le site de Saint-Vallier car il correspondait à une ancienne carrière.



Projets photovoltaïques soutenus par la CoC, dont Saint-Vallier

Le SDE préconise aussi des études poussées quant aux conséquences de l'installation sur les sols qu'elle occupe. L'étude d'impact environnementale menée par Synergis Environnement indique que les incidences sont faibles sur les problématiques d'écoulement des eaux de pluie. L'utilisation de pieux battus (si les études géotechniques le permettent) limite au maximum l'emprise au sol de la centrale et l'espacement entre les modules photovoltaïques permettra une diminution du phénomène d'érosion des sols.

Espacement des panneaux pour limiter l'érosion (cf. Étéx Solahy)



Par le biais de ce SDE, la CoC 4B Sud Charente se fixe des objectifs ambitieux en matière de développement des énergies renouvelables. Ainsi, elle ambitionne une augmentation de 9 GWh par an de la production électrique d'origine renouvelable à l'échelle de son territoire. Le projet de centrale solaire de Saint-Vallier en plus d'être en accord avec le cadre et les contraintes fixés par le SDE, permettrait la production d'environ 4,4 GWh d'électricité par an, soit l'équivalent de la consommation électrique d'environ 940 foyers.

## L'entreprise

Qui est énergitier ?

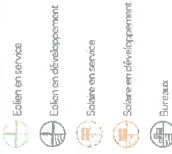
Energitier, anciennement Eurocape New Energy France est une entreprise française à taille humaine qui dispose de l'ensemble des compétences techniques et moyens humains nécessaires à la réalisation de centrales solaires et éoliennes : développement, financement, construction et exploitation de projets depuis 2010.

Energitier a par ailleurs certifié l'ensemble de ses activités ISO 9001, apportant un gage de qualité des procédures et du savoir-faire de la société, en termes d'expérience et de suivi, du développement du projet à son exploitation.

Fin 2018, Energitier a rejoint le groupe Impax, spécialiste de la gestion d'actifs, dont le principal investisseur est la Banque Européenne d'Investissement.

DÉVELOPPEMENT FINANCEMENT CONSTRUCTION EXPLOITATION

### IMPLANTATION



### Nos dernières réalisations



La société Energitier a inauguré en juin 2022 la centrale photovoltaïque de Goussaincourt dans le département de la Meuse. Cette installation de plus de 35MW est dite agrivoltaïque : elle abrite actuellement un cheptel de moutons. Les animaux sont protégés des intempéries et du soleil en s'abritant sous les panneaux, tout en profitant d'un site complètement sécurisé. Cette réalisation est une illustration de la symbiose possible entre la production d'énergie renouvelable et les activités agricoles.

En juillet 2022, Energitier a obtenu les autorisations pour construire une centrale solaire flottante sur les communes de Saint-Georges-de-Poisieux et de La Groutte dans le Cher.

Plus d'informations : [www.energitier.fr](http://www.energitier.fr)